

Title	La question de la famille dans La Comédie humaine : Hypothèses et perspectives
Sub Title	
Author	藤原, 団(Fujiwara, Dan)
Publisher	慶應義塾大学フランス文学研究室
Publication year	2001
Jtitle	Cahiers d'études françaises Université Keio (慶應義塾大学フランス文学研究室紀要). Vol.6, (2001.) ,p.40- 53
JaLC DOI	
Abstract	
Notes	
Genre	Departmental Bulletin Paper
URL	https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AA11413507-20010000-0040

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the KeiO Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

La question de la famille dans *La Comédie humaine* — Hypothèses et perspectives —

Dan FUJIWARA

De quelle manière la question de la famille s'inscrit-elle dans le roman balzacien ? Est-il possible de trouver et de définir la place particulière, autrement qu'une simple thématique, qu'elle occupe dans l'économie du texte balzacien ? Quel est l'enjeu de ce rapport, que l'on suppose possible et profond, entre la famille et l'écriture balzacienne ? L'objectif de notre présent travail est de proposer quelques pistes de réflexions pour répondre à ces questions.

I. Balisage historique et outils conceptuels de la question de la famille.

Avant d'entrer directement en matière, il est nécessaire de baliser le domaine de notre travail tout en considérant le rapport entre la famille et le genre romanesque, mais aussi le contexte historique de la famille et la problématique constituante de la famille comme institution même.

L'objectif ainsi conçu s'accompagnera certainement de la réflexion sur le rapport de la famille à un genre littéraire spécifique comme le genre romanesque. Ce rapport est net et long. En effet, comme nous l'a montré Denis de Rougemont dans son livre *L'Amour et l'Occident*⁽¹⁾, la mise en question de la famille, notamment du mariage trace et creuse un axe central dans la tradition littéraire occidentale. Tout en considérant le *Roman de Tristan et Iseut* comme « un grand mythe européen de l'adultère⁽²⁾ », Rougemont dit que : « nos grandes littératures sont pour une bonne partie des

laïcisations du mythe, ou comme je préfère le dire : des “profanations” successives de son contenu et de sa forme⁽³⁾ ». Rougemont définit le *Roman de Tristan et Iseut* comme représentation d’une passion inavouable dans une société. Autrement dit, le premier roman de l’adultère était une représentation de l’interdit social comme le tabou assurant la stabilité de la société dite primitive, et l’histoire du genre romanesque qui le suit est un processus de « profanation » de ce premier roman que Rougemont qualifie de mythe, c’est-à-dire une sécularisation, la façon dont le mythe s’insinue dans l’Histoire. A ce processus de « profanation » du *Roman de Tristan et Iseut* comme mythe se joint le propos de Tony Tanner⁽⁴⁾ qui met l’accent sur le fait que l’adultère en tant que transgression du contrat de mariage prend une signification importante dans le genre romanesque de l’époque allant de la fin du XVIII^e siècle au XIX^e siècle, époque où la bourgeoisie et son idéologie se font jour, époque où le genre romanesque passe, avec beaucoup de difficultés, au premier rang de la littérature. Ainsi, Tanner suppose une liaison d’articulation nette entre l’adultère, la montée d’une nouvelle classe sociale et le genre romanesque. Dans cette perspective, le genre romanesque peut servir à révéler, d’une manière ou d’une autre, la forme de la société bourgeoise et son idéologie ; c’est un discours, une critique sur la société. Pour Tanner, l’identité du genre romanesque se trouve dans sa capacité de mettre en cause le mariage, la famille, la société, leurs formes et leurs valeurs.

Sans aucun doute le cas particulier du roman balzacien n’échappera pas à cette perspective ; visiblement la trame du roman balzacien consiste incontestablement dans une sorte de transgression de l’espace familial et de son ordre. Si le thème de l’adultère existe dans le roman balzacien, il va s’y articuler dans une dimension tout à fait nouvelle : comme le montre la *Physiologie du mariage*, l’adultère est une conséquence *statistiquement* inévitable et structurée dans le lien conjugal. Et c’est avec la découverte et la mise en récit de la figure de « la femme de trente ans » que Balzac exploite ce

thème et met l'accent sur la mise en cause du lien matrimonial, de sa règle, de sa valeur, mais aussi de son enjeu historique. D'autre part, tout en mettant en question la relation entre parents et enfants, la plume de Balzac va jusqu'à la mise en scène de la déchéance du Père et de sa mise à mort. Ainsi le roman balzacien fait-il écho au « roman familial de la Révolution française⁽⁵⁾ » dont le scénario central est l'exécution publique de Louis XVI, c'est-à-dire la mort du roi-père. Parmi les éléments qui marquent la discontinuité dans la famille balzacienne, on peut compter encore le thème du célibat, « catalyseur négatif dans les coulisses du drame familial de la succession⁽⁶⁾ ». Tout se passe comme si Balzac écrivait tout en s'opposant à l'idéologie bourgeoise dont l'esprit était centré sur la stabilité et la continuité de la société.

A l'époque balzacienne, la famille en France n'avait plus le même visage que celle de l'Ancien Régime⁽⁷⁾. En fait cela relève d'une longue histoire des institutions, histoire qui remonte à la fin du XVI^e siècle, en 1579 où le pouvoir royal intervient avec l'ordonnance de Blois dans l'affaire matrimoniale réservée jusqu'alors à l'Eglise. Ce processus de sécularisation, avec le passage progressif du mariage comme domaine essentiellement religieux au domaine de la sphère étatique, de l'ordre familial va voir son sommet dans la Révolution française. S'appuyant sur le principe de l'égalité des hommes et celui de l'individu, la Révolution française diminue l'autorité paternelle, laïcise le mariage, autorise et légalise le divorce. Le centre de mémoire et de gestion de la parenté n'est plus l'Eglise (registres paroissiaux), mais l'Etat (état-civil). Changement radical ? Certes. Mais à long terme, il s'agit plutôt d'un déplacement massif du dispositif de représentation : de l'institution religieuse à l'institution étatique. Car après la Révolution, l'Etat va prendre en charge de reconstruire l'organisation familiale tout en rétablissant certains aspects de l'Ancien Régime : le divorce est aboli, l'autorité paternelle est convoquée, etc. La restauration de la famille s'opère de manière à assurer la stabilité et la continuité de la famille, et donc la filiation des générations. La

famille reste constituante de la société, de l'Etat. L'écriture balzacienne s'installe sans aucun doute dans ce climat.

Quelle est la problématique constituante de la famille ?

Penser à l'institution familiale suppose un fait⁽⁸⁾ : il s'agit d'une composition humaine plurielle qui partage un même espace dans lequel elle construit et conserve sa propre *identité*. Mais l'enjeu de la famille ne se trouve pas simplement dans la question de l'identité, mais aussi celle de l'*altérité*. Car la construction d'une famille a son origine dans le mariage qui présuppose l'existence de deux familles différentes prêtes à présenter un homme et une femme ; autrement dit, la construction d'une famille a pour condition l'existence d'une société. En tout cas, la famille se maintient par l'intervention d'une *autre* famille pour maintenir la condition de sa reproduction. Pour sa continuité, la famille doit accueillir une personne qui introduit a priori une discontinuité dans son lien. La famille doit son identité à un Autre, sa continuité à la discontinuité ; et c'est pourquoi le mariage, comme nous le montre Lévi-Strauss, est considéré comme lieu de l'échange des femmes en réponse à l'impératif catégorique de la prohibition de l'inceste. Ce qui est à retenir ici, c'est que le mariage n'est pas le moyen de construire une identité *nouvelle*, encore moins celui de conserver la *même* identité, mais c'est un moyen de se reproduire comme *semblable*. Afin d'éclaircir le rapport de ces trois actants de l'institution familiale — identité, altérité et semblable —, il nous faut penser le principe de l'Interdit que la psychanalyse et l'anthropologie repèrent son dysfonctionnement par les deux questions solidaires : l'inceste et le meurtre. Que la famille ne continue ni en tant que même, ni en tant que nouvelle, mais en tant que semblable, cela veut dire que l'inceste et le meurtre sont nettement évités par le principe de l'Interdit. D'où la reproduction du *semblable*, la continuité de la famille, enfin la filiation des générations. Comment le principe de l'Interdit fonctionne-t-il dans l'espace familial ? Ici, il ne faut pas se tromper : l'Interdit n'est pas simplement

l'interdiction, mais il est aussi l'habilitation par le langage. Il est, comme le dit Pierre Legendre historien du droit et psychanalyste, « un dit d'interposition⁽⁹⁾ » qui implique trois questions fondamentales : c'est dit *par quel moyen ? à qui ? d'où ?* La question de l'Interdit passe par la question de la représentation. Dans le contexte de l'espace familial on peut évoquer divers appareils institutionnels de la représentation : foyer, patronyme ; toute une série de droits et obligations économiques, religieux, juridiques ou autres. De plus on peut évoquer un ensemble de sentiments comme affection ou respect qui facilite le fonctionnement de ces appareils, ou bien qui, justement, en résulte. Et il va de soi que c'est le Père qui est le corps de cette représentation. La question de la famille n'est donc pas inséparable de celle de la représentation.

II. Le parcours de la création romanesque de Balzac autour de la question de la famille.

Mis à part *Une double famille*, aucun roman balzacien ne comporte dans son titre le mot « famille », encore qu'il y ait deux romans dont le titre désigne la famille : *Les Marana* et *La Paix du ménage*. Peu de romans balzaciens assurent, par leur titre même, la possibilité du thème de la famille, alors que le regard du lecteur est plutôt orienté vers un ou une des membres de la famille : *Eugénie Grandet*, *Le Père Goriot*, etc. Néanmoins, la lecture du roman balzacien ne nous interdit pas de formuler l'existence du thème de la famille. En effet, une fois que tel personnage apparaît dans le texte, il reste rarement seul et sans être nommé. Le narrateur balzacien consacre très souvent quelques lignes, quelques pages à raconter sa famille. Si l'on peut supposer que l'écriture balzacienne s'intéresse à la vie d'un individu, celui-ci est saisi et construit dans ou par rapport à son environnement familial et même généalogique. L'écriture balzacienne se sert de la famille comme dispositif ou du moins condition de la production textuelle. Cette construction

circonstancielle de l'identité familiale concerne incontestablement le statut sémiologique du texte balzacien : nommer un tel personnage et le situer dans les réseaux familiaux et généalogiques n'est rien d'autre que décliner son nom, le combiner (marier) avec un autre nom et reproduire ses semblables. Comme le dit Roland Barthes : « la famille n'est rien de plus qu'un champ lexical⁽¹⁰⁾ ». Et si ce n'est rien d'autre que le nom du Père qui se décline, se combine et se reproduit, la figure du Père se montre ici comme symbole de la Loi constituante de ce « champ lexical ».

Il semble que la famille ainsi apparue à l'horizon du texte balzacien met en question deux règles différentes mais, dans l'imaginaire de Balzac, complémentaires l'une de l'autre, que voici :

1./ La première est celle de l'aristocratie, au sens le plus large du terme et dépassant même la catégorie sociale, qui met l'accent sur la filiation des générations plutôt que le statut de l'individu. Dans le roman balzacien, cette règle porte les stigmates de la Révolution française.

2./ La deuxième est celle de l'échange ; elle s'oppose en principe à la première et s'appuie sur l'intérêt de l'individu, mais sert à la restaurer d'une certaine manière.

La dramatisation familiale de Balzac consiste en fait à déséquilibrer ces deux règles et à rendre impossible leurs articulations. En témoignent les romans mettant en scène les conflits entre parents et enfants comme *La Vendetta*, *L'Enfant maudit*, *Eugénie Grandet* ; ce sont des textes régis par la figure du Père. Nous pouvons circonscrire leurs extrémités par la trilogie des « Célibataires » et *Les Parents pauvres*. Or à l'autre bout de *La Comédie humaine*, il y a des romans comme *Le Curé de village*, *Mémoires de deux jeunes mariées*, *Modeste Mignon*, *Ursule Mirouët*, qui réalisent une jonction plus ou moins équilibrée entre la filiation et l'échange et assurent la continuité de la famille. Dans cette optique, si la question de la famille est possible dans *La Comédie humaine*, c'est dans la mesure où elle se place dans une double

faillite entre la filiation et l'échange, lesquels, selon leur combinaison, mènent tantôt le dysfonctionnement ou même la décomposition de la famille, tantôt sa continuité. C'est pourquoi nous pensons que la question de la famille dans le texte balzacien est abordable par le biais des thèmes périphériques ou du moins spécifiques comme le mariage, l'adultère, la paternité, ou l'adoption.

II-1. La mise du principe du Père.

En effet, déjà dans la *Physiologie du mariage* (1829), la préoccupation de l'écriture balzacienne est centrée sur la jonction de deux notions : celle de l'identité et celle de l'altérité. La problématique de l'espace conjugal menacé par l'adultère peut être circonscrite par ces deux notions. Ici pour voir la portée de la question de la famille dans l'économie du texte balzacien, il serait intéressant d'opérer un rapprochement peut-être inattendu mais pensable par la proximité chronologique de leur publication, entre la *Physiologie du mariage* et *Les Chouans*, premier roman signé Balzac paru en 1829⁽¹¹⁾. Car *Les Chouans* mettent en cause aussi l'identité d'un espace, celle de la France révolutionnaire gênée par l'existence d'un autre espace : Fougères qui, malgré la Révolution française, reste encore fidèle à l'ancien régime. La « physiologie » ou bien le mari éclairé par celle-ci et Hulot « acteur/lecteur privilégié⁽¹²⁾ » ont tous les deux la même fonction : discerner et éliminer les êtres et les choses nuisibles à leur identité. Cette fonction semble assumer le rôle du sujet de l'énonciation dans le texte balzacien. Et elle s'appellerait, si l'on veut, le principe du Père différenciateur.

II-2. Le mariage, guerre de la représentation.

Cette articulation entre les deux notions : identité et altérité va se développer par la dramatisation du mariage⁽¹³⁾. Depuis les *Scènes de la vie privée* de 1830 jusqu'à *Modeste Mignon* (1844), en passant *Le Contrat du mariage* (1835) mais aussi *Ursule Mirouët* (1842), ces textes nous permettront

de postuler le fait que la dramatisation du mariage relève, chez Balzac, d'un long processus de sa mise en question de la famille. La notion du Nom, surtout celle du Nom de l'Autre est constituante de cette série de la dramatisation du mariage. On y cherche toujours un nom, le doute, le vérifie, l'interdit ou le fonde. Et cela provoque des conflits entre parents et enfants — surtout entre pères et enfants —, ou bien entre les deux personnages qui se rencontrent dans la perspective du mariage. Car le nom de l'Autre ne peut être mis en cause que par rapport au nom du Père qui garantit l'identité familiale mais qui nécessite ce nom de l'Autre pour sa continuité. Par la mise en récit de ces conflits menés par la problématisation du nom, Balzac examine en fait la validité de plusieurs appareils institutionnels de représentation : comme la peinture (*La Maison du chat-qui-pelote*, *La Vendetta*), la stratégie juridique (*Gobseck*, *Le Contrat du mariage*), la science (*Ursule Mirouët*), ou l'écriture (*Modeste Mignon*). Il y a un rapport inséparable entre la question du mariage et celle de la représentation.

II-3. L'adultère comme mise en cause de la légitimité de la Loi du Père.

Les instances religieuses et juridiques occidentales considéraient pendant longtemps l'adultère comme une faute grave qui servait de cause du divorce, ou du moins faisait l'objet de la punition⁽¹⁴⁾. Le cas de l'adultère consommée par une femme mariée était gravement punie ; dans la société se déroulant sur la filiation masculine, l'inconduite d'une femme mariée était considérée comme produisant une confusion des générations. L'adultère était un véritable dérangement pour la transmission du patrimoine et la stabilité de la société. A l'époque balzacienne, la situation reste à peu près même. Ici il faut bien tenir compte encore du fait qu'il s'agit de l'époque où le divorce n'existait pas malgré la tentative temporaire sous la Révolution. L'adultère est une des thématiques presque habituelle de *La Comédie humaine*. Le thème de l'adultère, périphérique ou central, y est profondément inscrit plutôt que décrit.

Il est intéressant d'étudier notamment le cas où l'adultère va avoir son fruit, car c'est par là où elle peut mettre en cause la famille, son identité, son ordre, sa légitimité. L'adultère dans le roman balzacien va voir certainement un destin négatif et malheureux. C'est ce qu'on peut observer dans *Une double famille* (*La Femme vertueuse* en 1830), *La Femme de trente ans*, ou *La Grenadière* (1833). Balzac est-il simplement défenseur de la société bourgeoise et de son idéologie ? Mais le cas du *Curé de village* (1841) donne lieu à repenser cette façon de généraliser. Avec son dénouement qui assure au fils adultérin et illégitime une famille un peu bricolée mais symboliquement valorisée par l'agencement des personnages qui assument le rôle de ses parents, l'écriture balzacienne déplace ce qui n'est pas légitime dans un lieu plus assuré et productif, c'est-à-dire dans l'ordre de la filiation. Partant de là on peut supposer que chez Balzac, il y a un usage rénovateur de la famille tout en mettant l'accent sur l'idée de la filiation des générations et le statut de la Mère plutôt que celui de la femme.

II-4. Père ou fils ? Vers un changement de registre de l'ordre de la filiation.

Quel est le rapport entre père et fils⁽¹⁵⁾ dans le roman balzacien ? A notre vue il peut être circonscrit par deux types de relation. Les pères balzaciens sont souvent absents ou déjà morts, sinon éloignés ou ignorés ; c'est souvent le cas dans les textes, comme *Louis Lambert* (1832), *Le Médecin de campagne* (1833), *Illusions perdues* (1837-1843) qui sont construits sur la notion de l'invention ou de la création. D'autre part, comme le cas de *L'Enfant maudit* (1831) et *Un drame au bord de la mer* (1834), mais aussi *La Peau de chagrin* (1831), les pères y sont trop forts que leurs fils ne puissent survivre à leur puissance dévorante. L'écriture balzacienne a du mal à situer père et fils dans un même espace. Ce qui compte ici, c'est la place du Père qui est seule et unique dans la famille. Cette place du Père n'est absolument pas partageable,

mais c'est uniquement par là que le fils peut entrer dans l'ordre de la filiation, c'est-à-dire dans l'ordre du nom du père. L'existence du fils a donc pour condition le meurtre symbolique du Père. Mais la démarche balzacienne doit être considérée sous un autre regard, car comme le dit Nicole Mozet, les hommes du XIX^e siècle doivent savoir que la filiation passe par l'invention⁽¹⁶⁾. Dans le roman balzacien la filiation se déroule selon l'ordre de l'adoption parfois spirituelle plutôt que selon celui de la parenté biologique. En témoignent *Le Médecin de campagne*, ou bien le lien entre Vautrin et Lucien de Rubempré. Partant de là on peut postuler un usage plus général de cet ordre balzacien de la filiation dans le rapport entre Gobseck et Derville, celui entre Bourgeat, Desplein et Bianchon⁽¹⁷⁾, celui entre Goriot et Rastignac, etc.

II-5. La mort du Père. Le processus symbolique de réalisation du patrimoine.

Nous prenons ici quatre romans : *Eugénie Grandet* (1833), *La Recherche de l'Absolu* (1834), *Le Père Goriot* (1835) et *César Birotteau* (1837). Ce qui est remarquable dans ces quatre romans, c'est que si Balzac procède à une mise à mort massive du Père, c'est dans la mesure où elle est fortement liée à la question du patrimoine et de son économie. Tout se passe comme si le patrimoine ne pouvait se conserver qu'au détriment de la vie du Père — peut-être pour Goriot, les choses sont arrivées un peu trop tôt et d'une manière désespérante. Quelle est la procédure de cette mise à mort au profit du patrimoine ? Quelle est sa signification ? Deux remarques sont nécessaires. D'abord, ici s'impose une réflexion sur le sacrifice du père pour éviter justement tous les conflits incestueux et meurtriers au profit de la filiation des générations. D'autre part, il est très significatif que chaque patrimoine crée un domaine de production (*Eugénie Grandet*, *La Recherche de l'Absolu*, *César Birotteau*) ou d'exploitation (voir *Le Père Goriot* avec *La Maison Nucingen*), qui est géré par la main de la femme (*Eugénie Grandet* et *La Recherche de*

l'Absolu) ou bien celle du gendre (*Le Père Goriot* et *César Birotteau*). Ce faisant, l'écriture balzacienne situe la figure du Père dans l'ordre moins réel que symbolique pour que l'âge de la Mère arrive.

II-6. Un monde sans la Loi du père.

Le statut de la question de la famille dans *La Comédie humaine* ne serait peut-être pas pensable sans étudier toute une série des « Célibataires » composés du *Curé du Tours* (1832), de *Pierrette* (1840) et de *La Rabouilleuse* (1842), et *Les Parents pauvres : La Cousine Bette* (1847) et *Le Cousin Pons* (1847). Voici les textes menés par une négativité productive qui empêche de faire du roman balzacien une simple idéologie de la famille. Tout en suivant l'évolution du thème du célibat, nous trouvons son extrémité dans *Les Parents pauvres*, « deux jumeaux de sexe différent ». Dans *La Cousine Bette*, par opposition à son frère aîné qu'on avait vu dans *Les Chouans* en 1829, Hulot se trouve totalement dépourvu du principe du Père, alors que ce principe est entièrement transposé en pouvoir féminin dans la figure de sa « parente pauvre », cousine Bette qui va l'exploiter — détruire tout le patrimoine de Hulot, mais non le conserver, ne serait-ce que par le vol — et se détruire avec son pouvoir. Dans cette condition, aucune filiation ne serait possible. Nous avons ici tout un monde qui ne se reproduit pas, mais se défait, s'anéantit jusqu'à son épuisement. En revanche, dans *Le Cousin Pons*, personne n'assume le rôle du principe du Père, encore moins son exploitation destructive. Par contraste avec Hulot qui va s'effondrer avec sa fortune, Pons accumule la sienne sans être père. Dans le déroulement logique de notre démonstration, la carte à jouer devrait être la filiation selon l'ordre de l'adoption. En effet le texte forge son amitié avec Schmucke pour qui Pons écrit son testament désignant ce musicien comme son héritier. Or c'est Camusot qui hérite la collection de Pons par parenté pauvre, mais en tant que héritier légal naturel. Pons n'est pas aussi inventeur que le docteur Minoret

d'*Ursule Mirouët*. Ce monde, ou mieux ce non monde laisse transparaître en filigrane un monde que Balzac appellerai la famille.

* * *

Depuis la *Physiologie du mariage* jusqu'aux *Parents pauvres*, la question de la famille s'ouvre sur plusieurs pistes thématiques dont chacune, en s'évoluant sur elle-même, est liée l'une à l'autre par jonction ou opposition. Par ce processus long et multiple, l'écriture balzacienne opère changement et déplacement dans l'instance de l'organisation de la famille. Après le milieu des années 1830, Balzac commence à mettre l'accent sur la figure de la Mère plutôt que celle du Père tout en élargissant le domaine de la filiation. Il est intéressant de considérer que c'est parallèlement à cette opération que Balzac invente le « retour des personnages », l'applique et le systématise sur l'ensemble de son œuvre. Si chaque roman balzacien a une valeur autonome et indépendante l'un de l'autre, le « retour des personnages » le lie avec d'autres romans qui composent *La Comédie humaine*. Comme le dit la belle formule de Félix Davin en 1835, le « retour des personnages » est un dispositif de « donner la vie et le mouvement à tout un monde fictif⁽¹⁸⁾ ». C'est l'ordre du vivant que postule dorénavant l'écriture balzacienne déterminée au devenir indéterminé de *La Comédie humaine*. Ainsi se met en œuvre une dynamique entre discontinuité et continuité, dynamique sur laquelle *La Comédie humaine* va être construite. En effet cette dynamique est aussi celle de la famille : la famille doit sa continuité à la discontinuité. Dans cette perspective, nous pouvons dire que la question de la famille dans *La Comédie humaine* est celle de sa forme même.

NOTES

(1) Denis de Rougemont, *L'Amour et l'Occident*, 1938 ; édition définitive, Plon, « 10/18 », 1972.

- (2) *Ibid.*, p.18.
- (3) *Ibid.*, p.154.
- (4) Tony Tanner, *Adultery in the Novel : Contract and Transgression*, 1979.
- (5) Lynn Hunt, *Le Roman familial de la Révolution française*, traduit de l'américain par Jean-François Sené, Albin Michel, 1995.
- (6) Takao Kashiwagi, *La Trilogie des « Célibataires » d'Honoré de Balzac*, Nizet, 1983.
- (7) Pour voir l'histoire générale de la famille et du mariage en Occident à long terme : Jean-Claude Bologne, *Histoire du mariage en Occident*, Hachette, coll. « Pluriel », 1995 ; Jean-Louis Flandrin, *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Hachette, 1976 (réédition, Seuil, coll. « L'univers historique », 1984 ; Seuil, coll. « Points Histoire ») ; Jean Gaudemet, *Le Mariage en Occident. Les mœurs et le droit*, Cerf, 1987 ; Jack Goody, *L'Evolution de la famille et du mariage en Europe*, traduit de l'anglais par Marthe Blinoff, préface de Georges Duby, Armand Colin, 1985.
- (8) Notre articulation doit beaucoup aux études de Claude Lévi-Strauss : *Les Structures élémentaires de la parenté*, deuxième édition, Mouton, 1967 et « La famille », dans *Le Regard éloigné*, Plon, 1983, et celles de Pierre Legendre, notamment *Leçon VI : les enfants du texte*, Fayard, 1992.
- (9) Pierre Legendre, *Ibid.*, p.25.
- (10) Roland Barthes, *Sade, Fourier, Loyola*, dans *Œuvres complètes*, édition établie et présentée par Eric Marty, tome II, Seuil, 1994, p.1139.
- (11) La possibilité du rapprochement a été dite par Nicole Mozet. Voir son livre : *La Ville de province dans l'œuvre de Balzac*, CDU/SEDES, 1982 ; Slatkine Reprints, 1998, p.145. Nous avons essayé de pousser un peu loin cette allusion. Voir notre article, « *Physiologie du mariage et Les Chouans — Premières réflexions balzaciennes sur la famille* », *Cahier d'Etudes françaises*, Université Keio-Gijyuku, n°5, 2000, pp.24-32.
- (12) Pierre Barbéris, « Roman historique et roman d'amour. Lecture du *Dernir Chouan* », *RHLF*, mars-juin 1975, p.289.
- (13) A ce sujet, trois livres apportent une vision générale et des informations importantes : Arlette Michel, *Le Mariage chez Honoré de Balzac. Amour et féminisme*, Les Belles-Lettres, 1978 ; Marie-Henriette Faillie, *La Femme et le Code civil dans La Comédie humaine d'Honoré de Balzac*, Didier, 1968 ; Kristina Wingard, *Les Problèmes des couples mariés dans La Comédie humaine*, Uppsala, 1978.

(14) Sur ce sujet, voir Sabine Melchior-Bonnet et Aude de Tocqueville, *Histoire de l'Adultère : la tentation extra-conjugale de l'Antiquité à nos jours*, Editions de La Martinière, 1999 ; Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, Gallimard, « tel », 1976-1984, 3 vol, notamment le chapitre 3 du tome II « L'usage des plaisirs » et les chapitres 3 et 5 du tome III « Le souci de soi ».

(15) Un livre qui couvre ce sujet : Hava Sussmann, *Balzac et les débuts dans la vie. Etude sur l'adolescence dans La Comédie humaine*, Nizet, 1978.

(16) Voir son article très révélateur sur cette question, « La question de l'origine à l'origine du roman balzacien », *Balzac : une poétique du roman*, sous la direction de Stéphane Vachon, PUV/XYZ, 1996, p.289.

(17) Nicole Mozet l'a étudié dans l'article cité dessus.

(18) « Introduction aux *Etudes de mœurs au XIX^e siècle* », repris dans Balzac, *La Comédie humaine*, Pléiade, tome I, p.1160. Partant de cette formule de Davin, nous pouvons dire avec Philippe Murray que « Balzac devient père ». Voir son article : « La syncrétinisation. Balzac, le XIX^e siècle, la fornication de l'occulte », *Tel Quel*, Seuil, n°89, 1981.